

Ministry of Education
Office of the ADM
Financial Policy and Business
Division
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Bureau du sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des
opérations
900, rue Bay
20^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2016: B16

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITEUR : Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des opérations

DATE : Le 7 octobre 2016

OBJET : **Mise à jour sur les SBE pour appuyer la transition aux fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE)**

Cette note de service a pour objet de communiquer aux conseils scolaires de plus amples renseignements sur le transfert des avantages sociaux des employés aux fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE).

Grâce à la mise en œuvre d'une des transformations les plus importantes par le secteur de l'éducation, plus de 1 000 régimes d'avantages sociaux différents des 72 conseils scolaires de l'Ontario seront regroupés en six FSSBE. Cette opération vaste et complexe n'aurait pas pu être réalisée jusqu'à présent sans l'effort collectif, la collaboration et le travail acharné des conseils scolaires, des associations des employeurs, des associations des enseignantes et enseignants, des syndicats des travailleuses et travailleurs en éducation et des autres groupes d'employés, du Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) et du ministère.

Comme cela a été annoncé précédemment, les employés seront transférés aux FSSBE de manière échelonnée pendant l'année scolaire 2016-2017, tous les employés étant transférés d'ici au 31 août 2017. On prévoit la mise en œuvre de cinq phases, la première d'entre elles débutant le 1^{er} novembre 2016.

Contributions mensuelles des conseils scolaires aux FSSBE

Chaque conseil scolaire doit verser *mensuellement* à une fiducie le même montant par équivalents à temps plein (ETP) à partir du 1^{er} novembre 2016 pour les employés transférés dans la phase 1.

Dans les prochains jours, chaque conseil scolaire recevra du ministère une lettre détaillée contenant les informations suivantes :

- le nombre d'ETP de chaque fiducie,
- le coût annuel et mensuel par ETP de chaque fiducie, et
- le montant des contributions mensuelles de chaque fiducie.

Modifications des règlements sur les subventions pour les besoins des élèves (SBE) de 2016-2017

Comme nous l'avons mentionné dans la note de service 2016 : SB18 – Mise à jour sur la mise en œuvre des fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés, le gouvernement et les conseils scolaires ont chacun des responsabilités concernant les investissements supplémentaires découlant de cette transformation.

Au nom du gouvernement, dans le cadre de son rôle de soutien dans cette transformation, le Ministère de l'Éducation proposera des modifications aux règlements sur les SBE de 2016-2017. Les modifications qui sont considérées auraient comme impact de :

1. Régir le versement des hausses négociées du financement par ETP qui relèvent de la responsabilité du gouvernement,
2. Créer le mécanisme de stabilisation des budgets des conseils scolaires pendant la période de transition dans les nouvelles FSSBE.

Le financement supplémentaire considéré comme modifications aux SBE, pour chaque fiducie, serait basé sur la différence entre :

- Le coût moyen de 2014-2015 par ETP plus une hausse de 4% pour 2015-2016 une autre hausse pour 2016-2017, et
- Le coût moyen par ETP que les conseils doivent verser à la fiducie.

Les conseils recevront bientôt des informations supplémentaires dans les lettres détaillées sur les ajustements de stabilisation. Ces ajustements auront pour effet de refléter le coût réel des conseils par ETP.

Les modifications considérées se concrétiseront dans un tableau avec deux colonnes des montants (1) et (2) ci-dessus, regroupées pour tous les groupes de négociations et par conseil. Comme le moment de transition est différent d'un groupe à l'autre, ces montants seront calculés au prorata, en fonction de la phase de la mise en œuvre du transfert pour chaque groupe de négociation.

Période provisoire des contributions aux fiducies et la formule de financement des SBE

Comme le processus de contrôle préalable n'est pas encore achevé pour finaliser le modèle d'établissement des coûts des avantages sociaux, le montant des paiements mensuels des conseils aux fiducies est préliminaire ainsi que les montants dans le tableau des SBE, seront fondés sur les données relatives aux avantages sociaux disponibles à la date du 15 septembre 2016. Lorsque le processus de contrôle préalable sera complété, tout ajustement nécessaire des paiements futurs aux fiducies et/ou aux montants de subventions aux conseils sera fait par rapprochement.

Responsabilité

Si les changements proposés aux SBE sont appliqués, l'octroi de subventions générales aux conseils scolaires deviendra conditionnel au respect des dispositions des conventions de fiducie, notamment en ce qui trait aux cotisations mensuelles que doivent verser les conseils scolaires à compter de la date de participation des employés aux FSSBE.

Si elles sont imposées, ces conditions autoriseront le ministère de l'Éducation à retenir, en tout ou en partie, une subvention octroyée à un conseil scolaire ou à en exiger le remboursement, tant et aussi longtemps que le conseil scolaire ne se conformera pas aux dispositions des conventions de fiducie.

Il convient de noter que les règlements permettant de (i) régir la contribution du gouvernement aux FSSBE et (ii) d'effectuer les ajustements de stabilisation nécessaires n'ont pas encore été créés. L'information contenue dans la présente lettre est fournie en l'absence de tels règlements.

Les mesures exposées ici doivent être mises en œuvre après l'approbation de ces règlements par la lieutenante-gouverneure en conseil.

Le ministre recommandera ces règlements.

Pour toute question, veuillez vous adresser à Doreen Lamarche, à Doreen.Lamarche@ontario.ca ou au 416-326-0999.

Original signé par :

Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des opérations

- cc. Conseil d'associations des employeurs
Andrew Davis, sous-ministre adjoint (intérimaire), Division des relations de travail
en éducation,
Joshua Paul, Directeur général, (intérimaire), Division des politiques financières et
des opérations,
Doreen Lamarche, directrice, Direction des fiducies des avantages sociaux